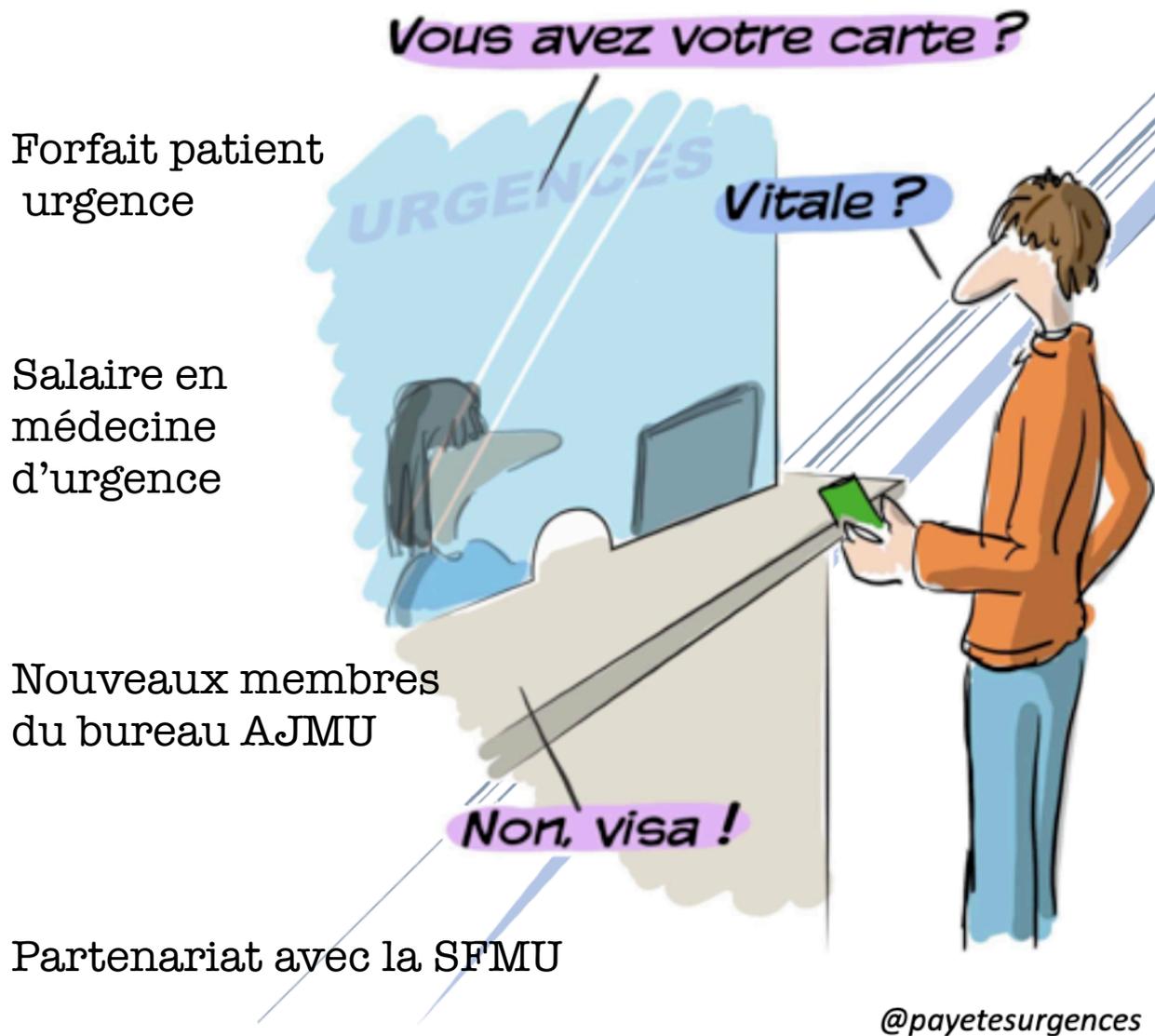


AJMU

LE MAGAZINE





L'EDITO :

Bonne année à tous !

Nous vous souhaitons une belle année, d'épanouissements personnels et professionnels, d'accomplissements et d'amusements !

Bien entendu, cette année sera encore (et toujours ?) marquée par le Covid, les patients aux urgences, en réanimation, leurs familles, les cas contacts, les tests, les débats, les doses de rappels ... sujet inépuisable de conversation.

Je souhaite attirer votre attention sur une question qui m'a particulièrement frappée en cette fin d'année. J'ai pu lire et entendre, à plusieurs occasions, en plusieurs endroits, l'idée d'un tri de patients selon le statut vaccinal. Ou sans aller aussi loin, des médecins dire « Encore un covid ? il est vacciné au moins ? sinon il assume il n'a qu'à se soigner tout seul ».

Devant l'infinie tâche qui nous attend, la lassitude, la répétition, la fatigue marquée en cette fin d'année, ce raccourci peut sembler facile. Cependant prenons garde :

Ce qui donne encore du sens à notre travail, à notre présence dans un hôpital branlant, c'est notre vocation, c'est notre serment, c'est le soin. Et nous avons la chance aux urgences de soigner tous et toutes, sans hiérarchiser selon la classe sociale, les moyens financiers, ou les antécédents médicaux.

Nous soignons les patients qui ont tenté de mettre fin à leur jour, nous soignons les chauffards, et les condamnés, nous soignons les patients atteints de la grippe ou de la rougeole, ...

Chacun ses convictions, ses valeurs, ses erreurs, ... Nos opinions et celles de nos patients ne doivent pas entraver nos soins. Nous ne sommes ni juges ni politiques (Dieu merci). Et je considérerai toujours comme l'une des plus belles valeurs de mon travail et de notre système de santé de pouvoir soigner chaque personne qui passe la porte de mon service d'urgence, de pouvoir demander « comment ça va ? qu'est ce qui ne va pas ? » plutôt qu'une quelconque justification pour sa présence.

Gardons belles nos valeurs et notre éthique professionnelle,

Je vous souhaite une très belle année,

Marion



SOMMAIRE

<u>DOSSIER</u> : Salaires en médecine d'urgence	3
<u>ACTU'</u> :	10
<i>Forfait Patient Urgence (FPU)</i>	<i>10</i>
<i>Point COVID</i>	<i>13</i>
<i>Assemblée Générale AJMU</i>	<i>15</i>
<u>POINT DE COURS</u> : Paludisme	17
<u>« ON A VU, ON A LU »</u>	21
<u>PÊLE MÊLE</u>	23
<u>AGENDA</u>	24
<u>ANNONCES</u>	25
<u>PARTENAIRES</u>	26



DOSSIER : Salaires en MU

On a décidé de parler d'argent dans ce numéro, du coup on va commencer en parlant de TON argent, à toi qui lis ce magazine !

Vu que je suis limitée par un nombre de pages maximum dans le magazine - non mais à quoi bon être la présidente me diras-tu ?! Hé bien je ne sais pas ahah -, je t'invite à aller sur notre site internet où je vais te mettre dans la semaine tout le détail des salaires et la fiche technique de lecture de ta fiche de paie (prochainement disponible).

Je me suis concentrée sur les salaires dans le public mais si tu t'intéresses aux salaires dans le privé, je t'invite à nous rejoindre lors de notre **webinaire courant Février/Mars sur les urgences dans le privé**, avec notre partenaire ELSAN.

INTERNAT

Le montant du salaire varie selon une ancienneté calculée en fonction du nombre de stages semestriels validés.

Ensuite, en plus de ce salaire de base, il faut ajouter tout un tas d'émoluments forfaitaires que je te détaille ci-dessous :

- Pour les faisant fonction d'internes, et les internes en 1ère et 2ème année d'internat, s'ajoute une **indemnité de sujétion** de 435,18 € par mois
- Pour les internes en 4ème et 5ème année (mais en théorie, en DESMU ça ne nous concerne que très peu - *cf cas particuliers détaillés à d'autres endroits de cette page*), s'ajoute une **prime de responsabilité** de 170,88 € et 339,03 € respectivement.
- Pour tous les internes qui ne sont pas logés, s'ajoute une **majoration logement**.
- Pour tous les internes qui ne sont pas nourris, s'ajoute une **majoration nourriture**.
- Pour les docteurs juniors, s'ajoute une **prime d'autonomie supervisée**.
- Pour les internes qui exercent en Guyane, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, s'ajoute une indemnité à hauteur de 40% des émoluments forfaitaires mensuels.
- Pour les internes qui exercent en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin, s'ajoute une indemnité à hauteur de 20% des émoluments forfaitaires mensuels.
- Et pour les internes parents, ils ont le **droit au supplément familial de traitement**
- Et enfin, il existe un **remboursement des frais de transport en commun** à hauteur de 50%.

Bon mais vu que tout ça, ça fait énormément d'informations et que, je te connais, tu as la flemme de faire tous les calculs, et vu que je suis sympathique, je t'ai fait un tableau récapitulatif avec tous les paiements en brut et leur équivalent en net avant imposition sur le revenu !

	Salaire brut de base	Indemnité de sujétion	Prime	Majoration logement	Majoration nourriture	Total brut mensuel	Total net mensuel
DJ	2 252,08 €		416,66 €	28,03 €	56,19 €	2 752,88 €	2 202,30 €
5ème année	2 256,67 €		339,03 €	28,03 €	56,19 €	2 679,92 €	2 143,94 €
4ème année	2 255,25 €		170,88 €	28,03 €	56,19 €	2 510,35 €	2 008,28 €
3ème année	2 253,5 €			28,03 €	56,19 €	2 337,72 €	1 870,18 €
2ème année	1 704,17 €	435,18 €		28,03 €	56,19 €	2 223,57 €	1 778,86 €
1ère année	1 539,42 €	435,18 €		28,03 €	56,19 €	2 058,82 €	1 647,06 €
FFI	1 407,67 €	435,18 €		28,03 €	56,19 €	1 927,07 €	1 541,66 €
AR	2 057,06 €					2 057,06 €	1 645,65 €

Tableau récapitulatif des émoluments et salaires mensuels tout au long de l'internat (avant impôts)

Les montants totaux ont été calculés avec les majoration de logement et nourriture.

AR : année recherche / DJ : docteur junior

Nota bene : si tu as fait un droit au remord, l'hôpital n'a pas le droit de te voler en te payant en fonction du nombre de semestres que tu as dans ta nouvelle spécialité ! Tu dois être payé en regard du nombre total de semestres que tu as réalisé et si ce n'est pas le cas, je t'invite à nous contacter pour qu'on t'aide à corriger cette erreur.

Bien sûr, il ne t'a pas échappé que je ne t'ai pas parlé des **gardes**. Alors je te mets juste en dessous le montant de chacune des gardes, en brut et en net avant impôt, et comme ça, tu n'auras plus qu'à les ajouter au montant du tableau précédent ! (merveilleux, non ?)

Le service de garde normal est défini par une garde de nuit par semaine et un Dimanche ou jour férié par mois. Le calcul se fait sur une période lissée de 3 mois donc pense à vérifier tous les trimestres qu'on a bien rattrapé tes gardes en trop ;)

	Montants bruts	Montants nets
Internes et FFI, garde de semaine en service normal	149 €	119,2 €
Internes et FFI, garde de week-end ou jour férié	163 €	130,4 €
Garde supplémentaire	163 €	130,4 €
Demi-garde	74,5 €	59,6 €
Demi-garde supplémentaire	81,5 €	65,2 €

Les Docteurs juniors peuvent réaliser des gardes de senior au cours de leur autonomisation, qui sont donc payées... comme des gardes de senior :D → 264,63€ brut (211,70€ net)

POST-INTERNAT

Le post-internat est composé de plusieurs postes et statuts. Je vais tâcher de te présenter les principaux ci-dessous mais pour leur détail, je te propose de consulter nos pages dédiées. Je vais ici me concentrer sur les salaires puisque c'est l'objet de la page.

Chefs de Clinique Assistant (CCA) - Assistants Hospitalo-Universitaires (AHU)

Présentation brève : les CCA et AHU sont des membres du personnel enseignant et hospitaliers non titulaires. Ils ont donc des fonction d'enseignement, de recherche et hospitalières. Leur prise de poste se fait dans les trois années suivant l'obtention de leur DES et leur durée totale à ce poste ne peut excéder 4 ans. Un contrat de CCA-AHU ouvre les droits du secteur 2.

Rémunération

- **Indemnité de participation à la permanence des soins** : 16 582,02 € brut annuel en 1ère et 2ème année puis 19 309,68 € en 3ème et 4ème année
- **Émoluments forfaitaires hospitaliers** : 17 550,16 € brut annuel en 1ère et 2ème année puis 20 437,45 € en 3ème et 4ème année
- **Indemnité d'engagement de service public exclusif** pour ceux qui s'engagent à ne pas exercer une activité libérale au cours de leurs fonctions : 490,41 € mensuel brut
- La **garde** est rémunérée 473,94 € brut (379,15 € net)

	Traitement mensuel brut	Indemnité d'engagement de service public exclusif	Total mensuel brut	Total mensuel net
CCA-AHU (1ère et 2ème année)	2 844,35 €	1 010 €	3 854,35 €	3 083,48 €
CCA-AHU (3ème et 4ème année)	3 312,26 €	1 010 €	4 322,26 €	3 457,81 €

Tableau récapitulatif du salaire des CCA-AHU (j'ai pris la décision d'inclure la prime d'exercice public dans le calcul du total pour valoriser la carrière publique) avant impôts

Assistants spécialistes

Présentation brève : les assistants spécialistes exercent des fonctions de diagnostic, de soins et de prévention. Ils n'ont pas de fonction d'enseignement ni de recherche. Un contrat d'assistant spécialiste ouvre les droits du secteur 2.

Rémunération

- **Émoluments forfaitaires** variables selon l'ancienneté :
 - En 1ère et 2ème année : 31 644,19 € brut annuel
 - En 3ème et 4ème année : 34 449,09 € brut annuel
 - En 5ème et 6ème année : 38 928,22 € brut annuel
- **Indemnité de garde** : 264,63 € brut (211,70 € net)
- **Indemnité de temps de travail additionnel** : 319,46 € brut par journée de temps additionnel.
- **Indemnité d'activités dans plusieurs établissements** : 418,35 € brut mensuel
- **Prime versée lors du recrutement initial ou du renouvellement** pour un engagement d'exercice public à temps plein pour une période soit de deux ans (5 329,34 €) soit de quatre ans (10 658,7 €)
- **Indemnité d'engagement de service public exclusif** : 1 010 € brut mensuel

Échelon	Traitement mensuel brut	Indemnité d'engagement de service public exclusif	Total mensuel brut	Total mensuel net
1	2 637,02 €	1 010 €	3 647,02 €	2 917,61 €
2	2 870,76 €	1 010 €	3 880,76 €	3 104,61 €
3	3 244,02	1 010 €	4 254,02 €	3 403,21 €

Tableau récapitulatif du salaire des assistants spécialistes (j'ai pris la décision d'inclure la prime d'exercice public dans le calcul du total pour valoriser la carrière publique et non, tu ne rêves pas, sans elle, c'est moins bien payé que docteur junior)

Praticien Hospitalier Contractuel

Présentation brève : il s'agit de contrats de 6 mois, renouvelables, pour une durée maximale totale de 3 ans. Les PHC s'engagent à consacrer la totalité de leur activité professionnelle au service de l'établissement public de santé, sous réserve des activités autorisées au titre du cumul d'activités et rémunérations.

Rémunération

- Émoluments forfaitaires de 49 568,16 € à 58 226,65 € brut annuel
- **Indemnité de temps de travail additionnel** : 319,46 € brut par journée de temps additionnel
- **Indemnité d'activités dans plusieurs établissements** : 418,35 € brut mensuel

Praticien Hospitalier

Présentation brève : il s'agit d'un poste permanent obtenu à l'issue d'un concours national.

Rémunération

De la même façon que lors de l'internat, la rémunération des PH évolue en fonction de leur ancienneté. Je te mets ci-dessous la grille tarifaire, pour un praticien hospitalier à temps plein, avec la durée de chacun des échelons.

A cette grille tarifaire s'ajoute :

- **Indemnité de garde** : 264,63 € brut (211,70 € net)
- **Indemnité de temps de travail additionnel** : 319,46 € brut par journée de temps additionnel
- **Indemnité d'engagement de service public exclusif** : 1 010 € brut mensuel
- **Indemnité d'activités dans plusieurs établissements** : 418,35 € brut mensuel

Échelon	Durée	Traitement de base mensuel brut	Indemnité d'engagement de service public exclusif	Total mensuel net (IESPE comprise)
1	2 ans	4 411,11 €	1 010 €	4336,89 €
2	2 ans	4 607,41 €	1 010 €	4493,92 €
3	2 ans	4 929,92 €	1 010 €	4751,94 €
4	2 ans	5 280,46 €	1 010 €	5032,37 €
5	2 ans	5 448,72 €	1 010 €	5166,98 €
6	2 ans	5 645,02 €	1 010 €	5324,02 €
7	2 ans	6 065,68 €	1 010 €	5660,54 €
8	2 ans	6 318,07 €	1 010 €	5862,46 €
9	4 ans	7 182,85 €	1 010 €	6554,28 €

Échelon	Durée	Traitement de base mensuel brut	Indemnité d'engagement de service public exclusif	Total mensuel net (IESPE comprise)
10	4 ans	7 500,82 €	1 010 €	6808,66 €
11	4 ans	7 917,49 €	1 010 €	7141,99 €
12	4 ans	8 334,16 €	1 010 €	7475,33 €
13	-	8 917,49 €	1 010 €	7941,99 €

Tableau récapitulatif du salaire des Praticiens Hospitaliers avant impôts (j'ai pris la décision de me concentrer sur le temps plein et j'ai donc inclus la prime d'exercice public dans le calcul du total pour valoriser la carrière publique)

Maître de Conférence des Universités - Praticien Hospitalier (MCU-PH)

Présentation brève : personnel enseignant et hospitalier qui travaille en CHU ou dans un CH lié à un CHU par convention. C'est un poste qui nécessite d'avoir un Master 2 ainsi qu'un certain nombre de publications scientifiques à son actif pour pouvoir y prétendre.

Rémunération

- **Emolument forfaitaire par l'hôpital** : de 26 926,55 € à 45 025,80 € brut annuels
- **Émolument forfaitaire par l'université** : de 26 148 € à 54 657,84 € brut annuels
- **Indemnité d'exercice sur plusieurs établissements** : 420,86 € brut mensuel
- **Prime d'engagement de service public exclusif (IESPE)** : 1 010 € brut mensuel
- La **garde** est rémunérée 473,94 € brut (379,15 € net)

Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH)

Présentation brève : personnel enseignant et hospitalier qui travaille en CHU ou dans un CH lié à un CHU par convention. C'est un poste qui nécessite d'avoir une thèse de science, un diplôme d'université de pédagogie ainsi qu'un certain nombre de publications scientifiques à son actif pour pouvoir y prétendre.

Rémunération

- **Émolument forfaitaire par l'hôpital** : de 33 918,45 € à 56 155,65 € brut annuel
- **Émolument forfaitaire par l'université** : de 37 506,96 € à 74 732,76 € brut annuel
- **Indemnité d'exercice sur plusieurs établissements** : 420,86 € brut mensuel
- **Prime d'engagement de service public exclusif (IESPE)** : 1 010 € brut mensuel
- La **garde** est rémunérée 473,94 € brut (379,15 € net)

LE MOT DE LA FIN

Tu noteras que je n'ai jamais pris en compte les gardes dans le calcul des salaires, puisque c'est une donnée variable. Mais la médecine d'urgence est une spécialité à garde et qui travaille régulièrement les week-end (*on dit 1 week-end sur deux dans le service « normal »*), tu auras donc une part supplémentaire non négligeable sur tes salaires !

Par ailleurs, si malheureusement le temps de travail n'est pas décompté quand on est interne, il l'est quand on devient sénior et donc ce temps additionnel est rémunéré ! Encore une fois, je ne l'ai pas pris en compte puisqu'il n'a rien d'obligatoire mais il peut également considérablement améliorer tes fins de mois (*toutefois, n'oublie pas que ta santé mentale est primordiale et qu'un des facteurs de risque de burn-out est la surcharge de travail !*).

Enfin, pour mettre fin à une vilaine rumeur, la prime d'engagement de service public exclusif ne t'empêche pas de faire de l'intérim ou du libéral en dehors de l'hôpital ! Ça t'en empêche uniquement à l'hôpital et donc, si ton chef de service est d'accord pour qu'au-delà de ton temps plein, tu exerces également en dehors de l'hôpital, c'est possible ! ;)

J'espère que désormais tout est plus clair pour toi, et si tu as encore des questions : contact@ajmu.fr :D

Olivia



ACTU' : Forfait patient urgence

Tu l'as sûrement vu passer dans les médias, ou alors tu as remarqué l'apparition d'une caisse à l'accueil des urgences : depuis le 1er Janvier 2022, certains patients doivent régler leur passage aux urgences.

Qui ? Combien ? Quand ? Pourquoi ? C'est tout ce que je vais essayer de t'expliquer ci-dessous !

ETAT DES LIEUX

Tout d'abord, nous allons rétablir une vérité. Les passages aux urgences n'étaient pas gratuits avant ça ! En fait, les patients non hospitalisés recevaient plusieurs semaines, voire mois - *tmtc la réactivité de l'administration de l'hôpital public* -, après leur passage, une facture avec le détail de tous les soins qu'ils avaient reçus et le total à régler en fonction de ces soins. Le montant total de cette facture allait de 10 euros à 60 euros, intégralement remboursés par la complémentaire santé des patients s'ils en avaient une (soit 96% de la population).

RÉFORME

Devant la complexité de cette facturation pour les hôpitaux, mais aussi parce que les modes de financement des SMUR et SAU étaient complexes et caduques, une réforme de ces modes de financement a été réalisée. Réforme au cours de laquelle, le Forfait Patient Urgences a été mis en place. L'objectif ? Un tarif unique - ou presque - pour **tous les patients ayant une consultation non programmée en service d'urgence et n'étant pas hospitalisés**.

Ce forfait a été fixé à **19,61 €** pour tous les patients dont nous venons de parler. Ce montant sera intégralement pris en charge par les complémentaires santé (soit dès le passage aux urgences si les patients ont leur carte de mutuelle sur eux, soit dans un second temps). Et pour les 4% de la population française qui n'ont pas de complémentaire santé, ce forfait leur garantit de ne jamais payer plus que 19,61 euros.

Quelques petites exceptions que je te résume dans le tableau ci-dessous :

Assurance maternité	Exonération de FPU
Nouveaux-nés dans les 30 jours suivant la naissance	Exonération de FPU
Soins consécutifs aux sévices subis par les mineurs victimes de violence sexuelle	Exonération de FPU
Donneurs	Exonération de FPU pour les passages en lien
Victimes d'actes de terrorisme	Exonération de FPU pour les soins résultants de l'acte terrorisme
Crise sanitaire	Exonération de FPU dans les conditions définies par décret le cas échéant
Bénéficiaire du régime ATMP présentant une incapacité au moins égale à 2/3	Exonération de FPU
Invalides civils ou de guerre	Exonération de FPU
ALD	FPU minoré
Bénéficiaire du régime ATMP présentant une incapacité < 2/3	FPU minoré

ATMP : accident du travail et maladies professionnelles / FPU : forfait patient urgences

Le forfait minoré a été fixé à 8,49 €. Bien sûr, lorsque les patients bénéficient d'un forfait minoré ou exonéré, l'établissement peut facturer à l'assurance maladie le forfait patient urgences ou son complément de 11,12 euros.

Le forfait sera demandé aux patients dès leur sortie des urgences ou dans un second temps. L'idée étant que grâce à cette simplification de facturation, les gens reçoivent la facture plus rapidement.



MAIS ALORS POURQUOI TOUT CE SCANDALE ?

Je pense qu'il y a plusieurs raisons à tout ce tapage.

Premièrement, la **méconnaissance** de beaucoup de personnes, tant dans la population générale que dans le milieu médical, du fait que le passage aux urgences était déjà payant et la somme qu'il pouvait atteindre.

Ensuite, il y a une grande **colère et incompréhension**. Oui les services d'urgence sont saturés, et oui, il y a des personnes qui ne consultent pas pour des motifs relevant de l'urgence.

Mais il faut garder à l'esprit qu'il existe un réel déficit de la médecine de ville, obligeant certains patients à se rendre aux urgences. Ils ne sont pas responsables de la saturation des hôpitaux, qui est pire d'années en années, ni de la fermeture de lit faute de personnels...

Beaucoup de soignants ont l'impression que le travail n'a pas été porté sur les vraies problématiques.

Voilà, j'espère avoir rendu plus claire toute cette situation pour toi ! Si tu souhaites en savoir plus sur le financement des urgences, ne loupe pas notre RETEX (*prochainement disponible*) sur notre participation à la journée de Samu Urgences de France de Décembre, où cette question et bien d'autres ont été abordées.

Olivia



ACTU' : Point COVID

Puisqu'apparemment il n'est pas prêt de partir, on va en parler à chaque magazine....

LES ENFANTS

Au 19/01/2022 : 968 hospitalisés dont 127 en réanimation, 2 décès depuis le début de la semaine. 80% des enfants hospitalisés pour formes graves n'ont aucune comorbidité.

GLOBALEMENT

Poursuite des contaminations, le pic n'est pas encore derrière nous... Omicron étant à présent largement majoritaire, y compris chez les patients hospitalisés.

Cela complique notamment la situation des hôpitaux avec de nombreux arrêts maladies de personnels soignants, et ce malgré la « chance » que nous avons de pouvoir travailler tout en étant positif.

Selon l'OMS la moitié de la population européenne aura été contaminé par Omicron début mars.

PASS VACCINAL

La date du 15 janvier est passé, et le pass vaccinal lui ne l'est pas ... pas encore du moins, l'Assemblée Nationale puis le Sénat ont imposé de nombreuses modifications notamment les conditions d'application et les modalités de contrôle. Le texte a fini par être adopté dimanche 16 janvier.

Cependant le parti de la France Insoumise et le Parti Socialiste ont saisi le Conseil Constitutionnel. La décision du CC est attendue pour vendredi 21 janvier. Le pass sera appliqué au plus tôt le 22/01 si le CC l'approuve.

Le texte actuel propose:

- Un pass vaccinal à partir de 16 ans (*de 12 à 16 ans le pass sanitaire actuel restera en vigueur*)
- Il sera nécessaire dans tous les endroits où le pass sanitaire est actuellement obligatoire (*musée, parcs d'attraction, concerts, restaurants, hôtels, voyage longue distance ...*)
- L'accès aux hôpitaux reste conditionné au pass sanitaire seulement

- Pour en bénéficier il faudra être vacciné ou avoir un certificat de rétablissement d'une infection covid
- Des sanctions alourdies pour les commerçants/ restaurateurs... qui ne contrôlent pas le pass, et pour les contrevenants ou titulaires de faux pass

DE L'INTÉRÊT DU VACCIN

L'adoption du pass sanitaire à l'été 2021 aurait permis d'augmenter le pourcentage de vaccination de 13 points. Selon le conseil d'analyse économique, 4000 décès ont pu être évités grâce au pass sanitaire.

Si vous ne la connaissez pas, le Pr Frédéric Adnet rédige une **newsletter Covid**, sur les dernières études portant sur le covid, vous pouvez la retrouver sur le site de la SFMU.

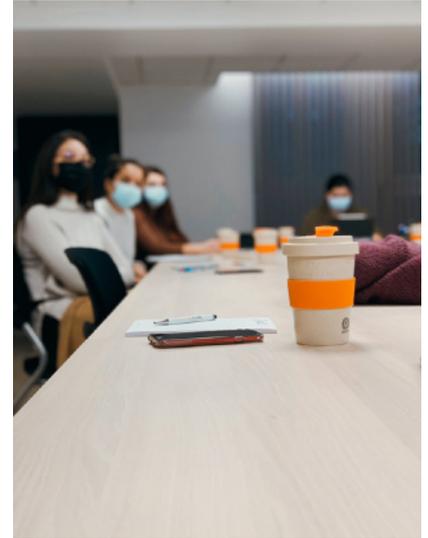
NB : la grippe est là, aussi ...

Marion

ACTU' : Assemblée Générale AJMU

Les 8 et 9 janvier, les membres du bureau se sont réunis à Paris (en visio pour nos membres covidés, et Axelle qui profite du soleil à Mayotte en inter-CHU) afin de faire le point sur ce début de mandat et nos projets en cours. Ce weekend s'est terminé avec une Assemblée Générale qui a permis d'élire Sarah Idoudre et Salomé Nanou. Bienvenue à elles !

On vous cite les grandes lignes de cette réunion :



CONGRÈS

Le projet avance ! Ce premier congrès pour les jeunes urgentistes aura bien lieu du **21 au 23 octobre 2022**.

La salle est trouvée (spoiler : dans Paris)

Plus d'infos à partir de mars ;) Mais vous pouvez déjà réserver vos dates parce que ça va être OUF ! Au programme : conférences interactives, simulations basse et haute fidélité, ...



COMMUNICATION

L'AJMU est sur tous les fronts ! Instagram Twitter et Facebook ont explosé depuis qu'on a mis Amélie sur le coup :)

Nos autres éléments de communication (plaquettes, kakémono, flyers, ...) sont régulièrement mis à jour par les talentueuses Marina et Axelle.

WEBINAIRES

Nous prévoyons de faire des webinaires qui vous informeront sur le mode d'exercice des urgentistes. Le premier est prévu en février avec **MedEmprunt**.

SANTÉ MENTALE

Nous avons le plaisir d'accueillir dans le bureau Sarah Idoude, interne à Paris, qui prend le poste de VP Santé mentale. Sa mission est de répertorier tous les dispositifs d'aide et suivi psychologiques disponibles pour les DESMU dans chacune des subdivisions, puis de secondairement développer des outils d'aide au suivi des internes.



SANTÉ PUBLIQUE

Deuxième nouveau membre : Salomé Nanou, interne poitevine, qui prend le poste de VP Santé publique. Sa mission sera de communiquer sur les sujets de santé publique en lien avec la médecine d'urgence : ACR et grand public, directives anticipées, don d'organe...

LIPSEIM

Nous avons le plaisir de recevoir la Ligue pour la Santé des Etudiants et Internes en Médecine.

Cette association, qui milite contre le mal-être des étudiants et internes en médecine, est venue nous faire une conférence sur les risques psycho-sociaux en médecine. Burn out, suicide, ... Nous malheureusement très exposés.

N'hésitez pas à les soutenir en adhérant à leur association et en partageant leurs publications sur les réseaux sociaux :

<https://www.lipseim.fr>



Gaëlle

POINT DE COURS : Paludisme

Parce que c'est l'hiver, et qu'il fait froid, je me dis qu'il faut s'imaginer à la plage, sous les cocotiers, une Pina Colada à la main, ... Les jambes recouvertes de piqûres de moustiques !
Ca vous dit si on parle de Palu' ?



C'EST QUOI LE PALUDISME ?

Le paludisme est causé par les parasites du genre plasmodium dont il existe quatre espèces : *P. falciparum*, *P. vivax*, *P. ovale* et *P. malariae*.

La plus dangereuse est *P. falciparum*, qui est responsable des formes les plus graves.

Les trois autres peuvent être à l'origine de formes récurrentes. Les rechutes peuvent survenir jusqu'à 20 ans après la primo-infection (*donc attention par exemple en cas de fièvre chez un patient avec un antécédent de Plasmodium malariae, même s'il ne revient pas d'un voyage*).

Le paludisme est transmis par les moustiques du genre *Anopheles*.

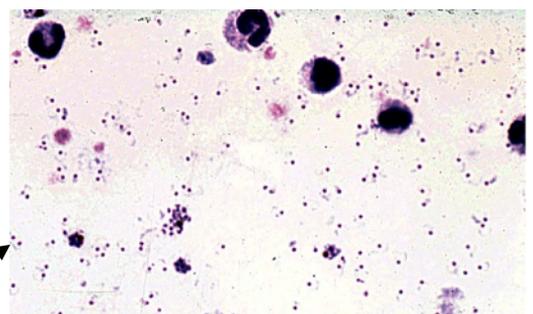
DIAGNOSTIC

Aucun **symptôme** n'est spécifique du paludisme, et il doit être évoqué devant toute fièvre survenant chez un patient de retour de zone d'endémie. Même sans retour récent d'un retour de zone d'endémie, toute fièvre doit faire rechercher un antécédent de séjour en zone d'endémie.

La triade **thrombopénie - anémie - splénomégalie** est évocatrice. Il existe un syndrome inflammatoire (CRP souvent > 100 mg/l) avec une numération leucocytaire normale ou basse.

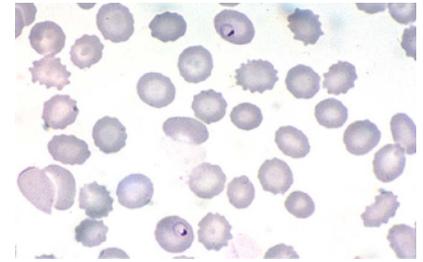
Le **gold standard pour poser le diagnostic** est l'association du frottis mince sanguin et de la goutte épaisse. En pratique, deux tubes EDTA sont prélevés (dès suspicion du diagnostic, sans attendre de pic fébrile), et envoyés au laboratoire :

- goutte épaisse : examen de quelques microlitres de sang au microscope après hémolyse des hématies (nécessité d'un biologiste expérimenté, pas toujours disponible) permettant de poser le diagnostic positif de paludisme



Vous ne reconnaissez pas les plasmodium ? Nous non plus. Mais on fait confiance aux biologistes ;)

- frottis mince sanguin : frottis examiné après une coloration par MGG (May-Grünwald-Giemsa #souvenirdePACES), afin de déterminer l'espèce, la parasitose et le suivi de la décroissance parasitaire après traitement



Bon ok là on les voit !

En cas de frottis mince sanguin et de goutte épaisse normaux, il ne faut pas hésiter à **recontrôler le prélèvement** à 12-24 heures.

La goutte épaisse nécessitant un biologiste expérimenté, cet examen n'est pas toujours disponible. Dans ce cas, deux possibilités :

- technique de biologie moléculaire disponible rapidement
- association d'un frottis mince sanguin et TDR (Test Diagnostic Rapide) :
 - frottis mince sanguin positif (même si TDR négatif) : diagnostic posé
 - TDR négatif et frottis mince sanguin négatif : pas de Plasmodium sur le prélèvement, refaire l'examen si le doute diagnostique persiste
 - frottis mince sanguin négatif et TDR positif : doute diagnostique, envoi du prélèvement à un centre expert

EST-CE QUE C'EST GRAVE ?

Définition du paludisme grave (chez l'adulte) :

- défaillance neurologique (obnubilation, confusion, syndrome méningé, GCS < 11, convulsions)
- défaillance respiratoire : (si ventilation mécanique ou VNI : PaO₂/FiO₂ < 300 mmHg ; si non ventilé PaO₂ < 60 mmHg et/ou SpO₂ < 92% en air ambiant ; FR > 30/min ; atteinte interstitielle et/ou alvéolaire à l'imagerie)
- défaillance cardio-circulatoire : PAS < 80 mmHg et/ou présence de signes périphériques d'insuffisance circulatoire, nécessité de drogues vasopressives et lactate > 2 mmol/L
- hémorragie : définition clinique
- ictère : clinique ou bilirubine totale > 50 umol/l
- anémie profonde : Hb < 7 g/dl, hématocrite < 20%
- hypoglycémie < 0,4 g/L
- acidose : bicarbonates plasmatiques < 15 mmol/l, acidémie avec pH < 7,35
- hyperlactatémie > 2 mmol/L
- hyperparasitémie > 4% (adulte)
- insuffisance rénale : créatininémie > 265 umol/L

ON FAIT QUOI DU PATIENT ?

Critères d'hospitalisation :

- terrain : jeune enfant, âge physiologique avancé, comorbidités, grossesse, splénectomie
- social : personne vivant seule, éloignée d'un centre hospitalier, impossibilité de suivi à J3, J7 et J28 dans un service spécialisé, absence de médicaments immédiatement disponibles en pharmacie
- tout signe de gravité
- plaquettes < 50 G/L ; Hb < 10 g/dl ; créatininémie > 150 umol/l ; parasitémie > 2%
- impossibilité d'avoir un diagnostic parasitologique fiable et rapide
- troubles digestifs compromettant la prise du traitement PO (vomissements ++)
- échec d'un premier traitement

Traitement

- ARTESUNATE IV : en cas de forme grave (risque d'anémie hémolytique retardée)
- QUININE IV : en cas de vomissements (acouphènes et vertiges fréquents, risque d'hypoglycémie et de troubles de conduction)
- ACT (Artemisinin based combination therapy) : ARTENIMOL-PIPERAQUINE ou ARTEMETHER LUMEFANTRINE (contre-indiqué en cas de grossesse, risque d'allongement du QT)

Rappel sur la déclaration :

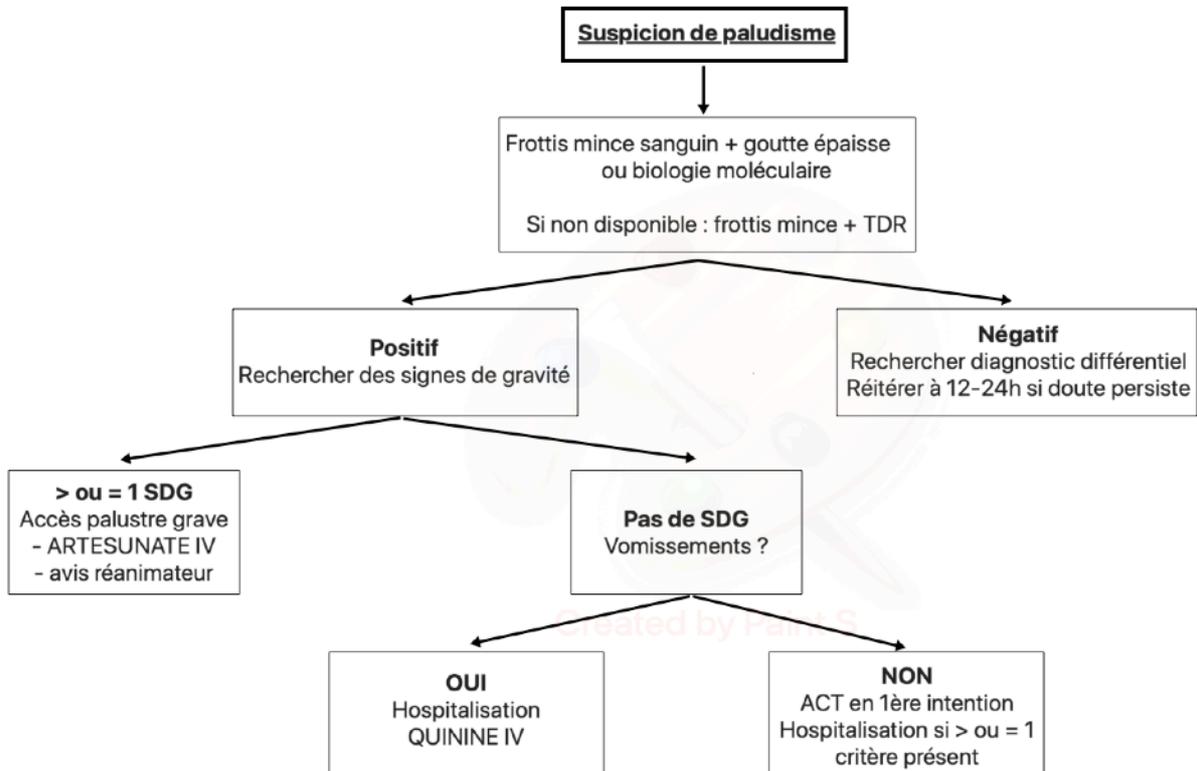
Deux cas de figure (*la feuille de déclaration n'est pas la même*) :

- paludisme autochtone : absence de séjour en zone d'endémie palustre pendant les 12 mois précédant le début des signes
- paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer : dans les départements d'Outre-mer seulement, déclarer en cas de paludisme lié à un séjour en zone d'endémie palustre hors du département

(—> donc si diagnostic de paludisme chez un patient vivant en métropole et ayant voyagé en Asie par exemple, pas besoin de déclarer ! En cas de doute, appeler l'ARS, la plateforme est disponible 24h/24 et 7j/7)

OU LÀ C'EST COMPLEXE TOUT ÇA !

Pour résumer :



Gaëlle

ON A LU, ON A VU

Parce qu'on est urgentiste, mais pas que !
On vous conseille un titre musical, un livre, un film, ... Une oeuvre à nous partager ? → contact@ajmu.fr

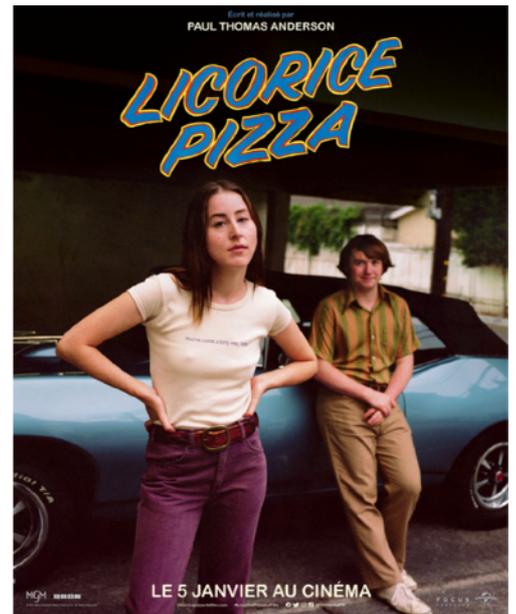
/FILM/ **Licorice Pizza** : un délice à la réglisse.

Maussade ce début de mois de janvier sur fond de cinquième vague. Les passions tristes m'envahissent à l'habitude dans les rues pluvieuses d'une ville hébergeant une humanité essoufflée.

Impuissant face à la crise COVID j'ai besoin d'une soirée qui apaise. J'ingère une capsule temporelle généreusement offerte par mon Morpheus californien.

Le choc thermique est immédiat et je pars pour la vallée de San Fernando, home sweet home insoupçonnée.

Le corps est réchauffé et l'adrénaline me pince les coronaires dans les rebondissements simples et nuancés d'une idylle adolescente dans laquelle on saura tous se reconnaître. C'est oui. Dans la continuité de sa filmographie californienne (My Boogie Nights, Magnolia), Paul Thomas Anderson, nous offre un cocktail aux épices, gratuit.



Le scénario ressemble à une longue balade sensorielle sur les traces autobiographiques d'une jeunesse révolue mais actuelle. Les subtilités scénaristiques sont construites autour d'émotions simples, pures mais parfois référencées et accessibles seulement aux connaisseurs. Les couleurs rouges, oranges, bleues, chaudes et fumées balayent la tempête hivernale en cours et se conjuguent parfaitement à une bande son années 1970. A coup de vinyles des Doors, Bowie ou McCartney les sensations synesthétiques sont au rendez-vous. Le casting monstrueux mélange habitués et nouvelles révélations, le duo principale est solide. Hoffman prend la place de son père parti trop tôt, filiation filmographique assumée et nostalgique.

Suivez les conseils de Bowie pour ce film sucré aux reflets amers où le laid devient beau parce qu'il est réel : "walk through the sunken dream, to the seat with the clearest view and be hooked to the silver screen." La note : 9/10.

Mood : histoire d'amour, Californie, sortie de l'adolescence, années 1970, doux-amer.

Idéalement : pour un date en amoureux ou un date en solitaire.

Dans la même veine : My Boogie Nights, Magnolia.

Pour en discuter : soumagnac.tal@gmail.com

Tal



/LITTERATURE/ **Tout le bleu du ciel** - Mélissa Da Costa

Atteint d'un Alzheimer précoce qui le condamne, Émile, 26 ans, décide de prendre le large d'une manière inattendue : il passe une annonce pour trouver un partenaire de voyage qui acceptera de l'accompagner jusqu'à la fin. On ne peut rester insensible à cette belle aventure humaine aux personnages attachants.

Liliane

/LITTERATURE/ Je vous propose non pas un livre mais un auteur ! Alors je n'ai pas encore lu tous ses livres, mais chacun de ceux que j'ai découverts est une pépite.

Gilles Legardinier est un romancier français dont les romans sont à la fois enracinés dans le réel et subtilement lyrique et poétique. Ses personnages sont attachants et authentiques, son style est précis et rapide. A la fin du roman on quitte des amis mais l'histoire est aboutie et nous a offert un merveilleux décroché avec notre réalité.

Jamais de mauvaise surprise pour l'instant à part celle de terminer trop vite le livre !

Sans prétention, à consommer sans modération :



Marion

PELE MÊLE

Voici les grands gagnants de notre jeu concours #SantAJMU !



AGENDA

Pour ne rien louper !

WEBINAIRES SFMU

14 février : Urgences psychiatriques

CONGRÈS ET FORMATIONS



Congrès **AJMU** 21 au 23 octobre 2022

A VENIR

- 4 février : journée mondiale contre le cancer
- 14 février : journée internationale de l'épilepsie
- 15 février : journée mondiale contre le cancer de l'enfant
- 28 février : journée mondiale des maladies rares

ANNONCES : offres d'emploi

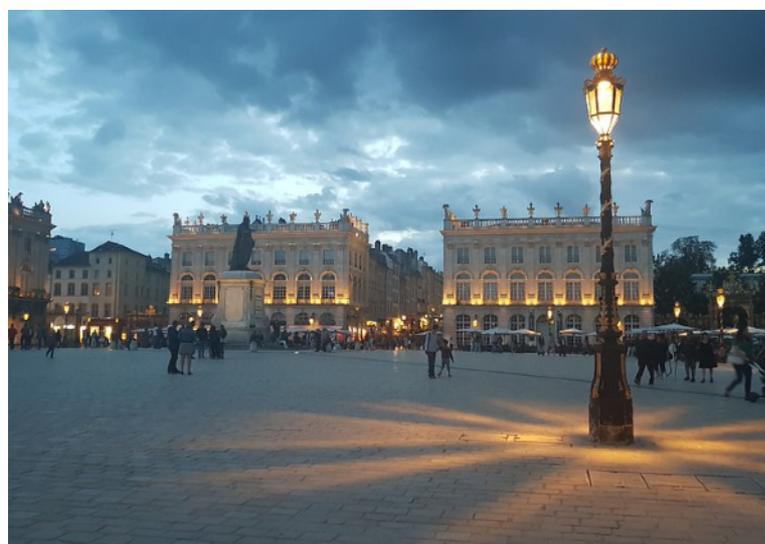
Retrouvez toutes nos annonces d'offre de poste et de remplacement sur notre site internet ajmu.fr



Kaducé Conseil

Kaducé Conseil recrute à **Montpellier**, sur la **Côte d'Azur**, en **Île-de-France**, dans les **Hauts-de-France**, sur la **Côte Normande**, en **région bordelaise**, ... En clinique privée, en EPSIC ou même en téléconsultation !

La Nouvelle Clinique **Bordeaux**
Tondu recrute aux urgences !



Les Cliniques ELSAN
recherchent des urgentistes
pour des remplacement en
février à **Nancy**.

PARTENAIRES : SFMU



VENTE SPÉCIALE

20% DE RÉDUCTION

NOUVEAU PARTENARIAT AJMU X SFMU : VIENS
BÉNÉFICIER DE LA RÉDUCTION EN ÉTANT ADHÉRENT
AJMU ET SFMU!

sfmuX **AJMU**
Société Française de Médecine d'Urgence
ASSOCIATION
JEUNES
MÉDECINS
URGENTISTES

COMMENT FAIRE ?

Step 1 : adhère à l'AJMU

Step 2 : va sur le site SFMU et clique sur « adhérer »

Step 3 : sélectionne le tarif « étudiant + inscription AJMU »

Step 4 : importe la pièce justificative

Step 5 : **paye 40€ au lieu de 50€ !**



PARTENAIRES : et aussi

